

# CARTES D'IDENTITE POUR UN MAJEUR

## PREMIERE DEMANDE CARTE SECURISEE

- Pré-demande en ligne **imprimée et à rapporter** ou dossier Cerfa à retirer en Mairie et à compléter
- 1 photos d'identité. **Les photos doivent obligatoirement datées de moins de 6 mois et sans lunettes.**
- Document officiel avec photo (passeport, permis, carte vitale) + **PHOTOCOPIE**
- Justificatif de moins d'un an (voir au verso rubrique 1) **PHOTOCOPIE à fournir.**  
Factures d'eau, d'électricité, de gaz de téléphone, taxe d'habitation, avis d'imposition.  
**Les attestations, relances, quittance de loyer entre particuliers ne sont pas acceptées.**
- Acte de naissance original de moins de 3 mois ou passeport biométrique en cours de validité
- Pour les personnes ayant acquis la nationalité française (voir au verso rubrique2)

## RENOUVELLEMENT

- Pré-demande en ligne **imprimée et à rapporter** ou dossier Cerfa à retirer en Mairie et à compléter
- 1 photo d'identité . **Les photos doivent obligatoirement datées de moins de 6 mois et sans lunettes.**
- Carte nationale d'identité dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans + **PHOTOCOPIE**  
Si titre d'identité expiré depuis plus de 5 ans : acte de naissance original de moins de 3 mois ou passeport biométrique en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins d'un an. (voir au verso rubrique 1) **PHOTOCOPIE à fournir.**  
Factures d'eau, d'électricité, de gaz de téléphone, taxe d'habitation, avis d'imposition.  
**Les attestations, relances, quittance de loyer entre particuliers ne sont pas acceptées.**

## EN CAS DE PERTE OU DE VOL 25 EUROS EN TIMBRES FISCAUX

- Pré-demande en ligne **imprimée et à rapporter** ou dossier Cerfa à retirer en Mairie et à compléter
- 1 photo d'identité. **Les photos doivent obligatoirement datées de moins de 6 mois et sans lunettes**
- Fournir document officiel avec photo + **PHOTOCOPIE.**  
Si le titre était périmé depuis plus de 5 ans : acte de naissance original de moins de 3 mois ou Passeport biométrique en cours de validité.
- Si vol : récépissé de déclaration établi par le commissariat
- Si perte : déclaration à remplir en Mairie.
- Justificatif de domicile de moins d'un an (voir au verso rubrique 1) **PHOTOCOPIE à fournir.**  
**Voir ci-dessus**
- 25 euros en timbres fiscaux

## CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

- Pré-demande en ligne **imprimée et à rapporter** ou dossier Cerfa à retirer en Mairie et à compléter.
- Copie intégrale acte de mariage ou acte de naissance (si mariage)
- Acte de décès (si décès du conjoint)
- Justificatif de domicile de moins d'un an **PHOTOCOPIE à fournir. Voir ci-dessus.**
- 1 photo d'identité. **Les photos doivent obligatoirement datées de moins de 6 mois et sans lunettes**  
Si vous êtes une femme divorcée autorisée à porter le nom de votre ex époux, fournir le jugement qui le stipule.
- Carte d'identité **copie à fournir.**

**SUR RENDEZ-VOUS au 03 44 75 53 53 (taper 1) ou au 03.44.75.53.55.**

*Pour les habitants de Ribécourt-Dreslincourt : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h*

*Pour les extérieurs : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h*

## **FOURNIR ORIGINAUX**

### **RUBRIQUE 1 : JUSTIFICATIF DE MOINS D'UN AN**

**A votre nom** : quittance de loyer provenant d'un organisme, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, portable ou une attestation d'assurance habitation, avis d'imposition ou de non-imposition (**original + PHOTOCOPIE**).

**Si vous êtes hébergé** (y compris une personne majeure chez ses parents) :

- Justificatif de domicile de l'hébergeant (**PHOTOCOPIE à fournir**).
- Pièce d'identité de l'hébergeant (**PHOTOCOPIE à fournir**).
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant que vous êtes hébergé depuis plus de 3 mois à cette adresse.

### **RUBRIQUE 2 : PREUVE DE LA NATIONALITE FRANCAISE**

- Si naturalisation : décret de naturalisation
- Si vos deux parents sont nés à l'étranger : certificat de nationalité française/déclaration d'acquisition/décret de naturalisation ou de réintégration.

### **RUBRIQUE 3 : PHOTOS D'IDENTITE**

La norme ISO/IEC 2005 est exigée (35X45mm) : sur fond clair et neutre (le blanc est interdit) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes. Elles ne doivent pas être scannées et découpées. Vous devez apparaître tête nue, le visage face à l'objectif et bouche fermée. Les lunettes à monture épaisses, à verres teintés sont interdites. Pas de bandeau, élastique, ruban, barrette. Les photos ne doivent pas présenter de reflets ou de halos divers.

**Les photos doivent obligatoirement datées de moins de 6 mois et sans lunettes.**



# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR UN MINEUR

**SA PRESENCE LORS DU DEPOT DE LA DEMANDE EST INDISPENSABLE (empreintes à partir de 12 ans). Il doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).**

## PREMIERE DEMANDE CARTE SECURISEE (Gratuite)

- **Si l'enfant n'a pas de passeport ou si son passeport est périmé depuis plus de 5 ans**
  - Pré-demande en ligne **imprimée et à rapporter** ou dossier CERFA à retirer en Mairie et à compléter à l'encre noir.
  - 1 photo d'identité identique et conforme aux normes exigées. Elle doit avoir **OBLIGATOIREMENT MOINS DE 6 MOIS et sans lunettes.**
  - Pièce d'identité du parent qui dépose la demande + **PHOTOCOPIE**
  - Justificatif de domicile de moins d'un an : **original + PHOTOCOPIE**  
**A produire également en cas de divorce des parents : jugement de divorce + PHOTOCOPIE**
- **Si l'enfant possède un passeport sécurisé ou périmé depuis moins de 5 ans**
  - Pré-demande en ligne **imprimée et à rapporter** ou dossier CERFA à retirer en Mairie et à compléter l'encre noir.
  - 1 photo d'identité identique et conforme aux normes exigées. Elle doit avoir **OBLIGATOIREMENT MOINS DE 6 MOIS et sans lunettes.**
  - Pièce d'identité du parent qui dépose la demande + **PHOTOCOPIE**
  - Justificatif de domicile de moins d'un an : **original + PHOTOCOPIE**
  - Passeport biométrique ou électronique périmé depuis moins de 5 ans + **PHOTOCOPIE**  
**A produire également en cas de divorce des parents : jugement de divorce + PHOTOCOPIE**

## RENOUVELLEMENT DE LA CARTE SECURISEE

- Pré-demande en ligne **imprimée et à rapporter** ou dossier CERFA à retirer en Mairie et à compléter à l'encre noir.
- 1 photo d'identité identique et conforme aux normes exigées. Elle doit avoir **OBLIGATOIREMENT MOINS DE 6 MOIS et sans lunettes.**
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande + **PHOTOCOPIE**
- Justificatif de domicile de moins d'un an : **original + PHOTOCOPIE**
- L'ancienne carte sécurisée + **PHOTOCOPIE**  
**A produire également en cas de divorce des parents : jugement de divorce + PHOTOCOPIE**

## • EN CAS DE PERTE OU DE VOL 25 EUROS EN TIMBRES FISCAUX

- Pré-demande en ligne **imprimée et à rapporter** ou dossier CERFA à retirer en Mairie et à compléter à l'encre noir.  
Pièce d'identité du parent qui dépose la demande + **PHOTOCOPIE**
- 1 photo d'identité identique et conforme aux normes exigées. Elle doit avoir **OBLIGATOIREMENT MOINS DE 6 MOIS et sans lunettes.**
- Si vol : récépissé de déclaration établi par le commissariat
- Si perte : déclaration à remplir en mairie.
- Justificatif de domicile de moins d'un an : **original + PHOTOCOPIE**
- 25 euros en timbres fiscaux (En café Tabac ou sur le site ANTS} Timbres Dématérialisés)  
**A produire également en cas de divorce des parents : jugement de divorce + PHOTOCOPIE**

**SUR RENDEZ-VOUS au 03 44 75 53 53 (taper 1)**

***Pour les habitants de Ribécourt-Dreslincourt*** : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

***Pour les extérieurs*** : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h